

Espaces Féminins : Narration et Dissidence

Kamel ABDOU

Université Mentouri. CONSTANTINE

Parmi les approches classiques de la littérature maghrébine, l'approche thématique est sans doute la plus rassurante : le recensement des thèmes qui traversent l'œuvre et la constituent permet, en traitant leur récurrence et leur classification, une détermination de l'œuvre en même temps qu'une légitimation du discours critique, alors autorisé à investir dans la recherche de l'adéquation avec des paramètres extra littéraires « ethno-socio-politico-historiques... »

On avait comme incontournables, parce qu'imposés par des données socio-historiques justement, le thème de l'aliénation, celui de l'école, celui de l'enfance, celui de l'acculturation.... Mais on avait surtout le thème de la femme. Un véritable passage obligé, imposé autant par le statut de la femme dans notre communauté maghrébine de l'époque, que par le regard nouveau et très curieux- à différents titres- du colonisateur débarqué en Algérie, l'imaginaire bourré des clichés et stéréotypes libidineux que l'Europe s'est fabriqués au 19eme siècle sur la femme orientale¹ en même temps qu'elle développait les idées les plus belles et les plus généreuses sur l'égalité des personnes et la libération des femmes européennes.

La prise en charge de ce thème en lui-même devient donc en elle-même valorisante, et s'apparente à une participation, aussi ténue soit-elle, au combat pour l'émancipation de la femme. L'investigation littéraire se double d'une pensée et d'un engagement humaniste.

Mais il se trouve que ce discours, doublement légitimé par son statut et son idéologie, reprend et reconduit de manière inconsciente et implicite le statut que le discours social traditionnel a attribué à la femme : le statut d'objet. Objet de désir, de convoitise, d'exploitation, de réclusion... et objet d'étude.

« On la commande, et pêle-mêle, on l'épouse, on la marie ou on la répudie, on la siffle ou on la chasse, on la bat ou on la flatte – jamais, ou presque, on ne voit en elle une autre. »²

De la même manière, le discours social et le discours critique parlent d'elle, l'étudient, l'analysent, légifère sur son statut... s'abstenant surtout de la traiter et de la considérer comme sujet, en lui rendant son attribut essentiel de sujet : sa parole.

¹ Lire à ce propos l'ouvrage magistral de Fatéma Mernissi *Etes-vous vaccinés contre le harem ?* Casablanca. Le Fennec. 1998.

² Fadéla Mrabet. *La femme algérienne*. Paris. Maspéro. 1969. p.14

La parole féminine, véritable enjeu au centre de stratégies sociales et discursives redoutables.

Un enjeu stratégique : la parole féminine

Les nombreuses et différentes études qui ont été menées souvent avec justesse, pertinence, et brio ont mis l'accent sur les paramètres les plus immédiatement perceptibles par le regard occidental, parce que souvent les plus spectaculaires et les plus « matériels », comme l'obligation du voile ou la claustration, mais la véritable aliénation porte en réalité sur la manifestation langagière de l'élément féminin. Nous allons essayer de montrer que les stratégies sociales, culturelles et culturelles mises en place par une société d'hommes convergent toutes vers un même objectif : priver la femme de la parole.

«La conduite de l'Algérien envers la femme se présente comme essentiellement négatrice : elle nie, chez la femme, toute réalité(...)elle en fait un être-là naturel ou végétatif(...)aussi, elle ne parle pas, elle pousse des you-you comme d'autres des glapissements, elle bavarde, jacasse avec ses voisines, crie, pleure, geint, (...)bref, son langage, comme celui des bêtes, se réduit pour l'homme à l'expression de ses émotions, et pas plus qu'on ne discute avec un perroquet, on ne parle à une femme. »³

Nous le voyons déjà dans cette citation de Fadéla Mrabet, l'essentiel des reproches et de la dévalorisation porte sur la parole féminine. On peut d'ailleurs signaler à ce propos le fait significatif que l'un des «défauts» de la femme pouvant lui coûter un célibat très prolongé ou sa répudiation, est celui de «rendre la parole», de ne pas encaisser docilement sans rien dire, se résignant au silence et au regard baissé de rigueur. «Elle rend la parole» à son mari ou à sa belle-mère, «ترد لكلام» est une caractéristique très négative.

Ce n'est pas le propre du maghrébin du 20ème siècle. Mernissi cite le Cheikh Nezfaoui qui, il y a des siècles décrivait déjà⁴

«Deux attributs appréciés chez cette femme-matière, le silence et l'immobilité : Elle rira peu, parlera rarement d'une façon inutile. (...)se tiendra en permanence à sa demeure...elle aura la langue courte et ne parlera pas beaucoup »..

Des stratégies sont élaborées, à commencer par l'organisation de l'espace physique et social, mettant en œuvre dispositifs et stratagèmes pour pervertir, dénaturer, dévaloriser la femme-sujet, pour la gommer de l'espace social en tant qu'actant, et surtout pour empêcher cette femme-sujet d'accéder à une parole libre, une parole politique.

³ Fadéla Mrabet.op.cit.p.14

⁴ *La prairie parfumée où s'ébattent les plaisirs* de cheikh Sidi Mohammed Nefzaoui. Trad. de René Khawam. Editions Phébus.1976 cité par Fatna Ath Sabbah *La femme dans l'inconscient musulman*. Paris. Albin Michel.1996.

(A) Dispositif spatial

C'est un point sur lequel je n'aurais pas besoin de m'appesantir, car beaucoup de travaux de qualité, qui font autorité aujourd'hui, ont été réalisés, notamment par le professeur Bonn, sur l'importance, la particularité et les significations de la division de l'espace de la cité maghrébine en deux : l'espace féminin, clos, de la maison, et l'espace masculin, celui de l'extérieur.

« Cette division de l'espace réel correspond à une division du monde, de la vie sociale, fondée sur une séparation des sexes ; elle représente la base de la structure même de la société traditionnelle. »⁵

La particularité de cette division est son implacabilité : plus qu'une frontière séparant deux pays, la ligne de démarcation, matérialisée par le seuil de la maison, très tôt incrustée dans la tête des enfants⁶, acquiert une dimension tragique et sacrée. Le seuil, dira Pierre Bourdieu ;

« est une frontière magique, un lieu où le monde se renverse »⁷

Et il s'agit de prendre les termes dans leurs significations littérales. Pour franchir le seuil et pénétrer dans l'espace mâle de la cité, la femme doit, comme pour une frontière entre deux pays se conformer à des normes et des exigences rituelles : se voiler, dissimuler ses rondeurs féminines, ne pas traverser les terrasses des cafés, rentrer absolument avant la prière du couchant....

« Le franchissement s'accompagne de préalables rituels : dissimulation des attributs sexuels une humiliation du corps, son pliement, yeux baissés, épaules recourbées... »⁸

Citons encore Mimouni pour constater qu'il ne suffit pas de devenir invisible, il faut surtout devenir muette :

« Quinze ans, les seins qui naissent, à peine abandonnée la poupée de roseau, qu'il faut apprendre à baisser les yeux, à retenir la voix, à devenir furtive, à se faire ombre. »⁹

Notons que cette frontière déterminante du seuil fonctionne dans les deux sens. Pour pénétrer dans le « monde des femmes », la maison, l'homme aussi doit satisfaire à certaines conditions : s'annoncer d'une manière ou d'une autre (raclement sonore de la gorge ; coup sur la porte, ou heurtoir ; remontrances aux

⁵ Souâd Khodja. *Les Algériennes au quotidien*. Alger. Enal. 1985. p.15

⁶ « Mon enfance était heureuse parce que les frontières étaient claires. La première était le seuil de la maison » dira la petite narratrice de *Rêves de femmes* de F. Mernissi (Casablanca. Le fenec. 1997. p.10). Mais il faut dire aussi que cette incrustation concerne si fortement les adultes qu'ils en arrivent à se passer de la réalisation matérielle du seuil : il existe dans la tête en tant que concept, que vérité : « Si elles rencontrent un paysan sur leur chemin, et qu'il voit qu'elles ne sont pas voilées, alors il se couvre la tête de la capuche de sa djellaba pour montrer qu'il ne les regarde pas. Donc dans ce cas le harem est inscrit dans la tête du paysan »⁸¹

⁷ Pierre Bourdieu. *Esquisse pour une théorie de la pratique*.

⁸ S.Khoudja. p.14

⁹ Rachid Mimouni. *Tombéza*. Alger. Laphomic. 1985. p.25. C'est nous qui soulignons.

enfants sur le seuil...-pour un homme totalement étranger à la maison il existe une expression consacrée : « **ديرو الطريق** »¹⁰)- baisser les yeux pendant la traversée de la cour ou patio pour éviter que le regard ne «dévoile» une femme, se taire et rejoindre directement l'espace qui lui est assigné : sa chambre ans laquelle il dort se nourrit et se reproduit.

On peut donc constater que si cette scission de l'espace a pour but d'asseoir et de maintenir l'exercice d'un pouvoir, elle a pour objectif de ne laisser aucune chance à la communication de s'établir : la voix, la parole de la femme ne doit pas s'entendre à l'extérieur, ni parvenir aux oreilles des autres hommes de la maison. Ce serait indécent. (Ce voile moral se radicalise d'ailleurs chez les musulmans «chi'ite» pour lesquels la voix de la femme est «aoura» au même titre que les autres parties érogènes de son corps. l'Islam «orthodoxe», pour reprendre l'expression de Fatéma Mernissi, n'interdit-il pas à la femme de faire office de Muezzin pour appeler à la prière.)

Et la voix de l'homme dans la maison doit se limiter aux borborygmes domestiques qu'il adressera à sa femme et ses enfants.

Ne pas se voir et surtout ne pas se parler pour les adultes de sexes opposés, semble être la clé de voûte du dispositif spatial mis en œuvre par le discours social.

(B) Dispositif linguistique

A ce dispositif spatial visant un effacement de la femme de l'espace de la cité par sa claustration, correspond un dispositif langagier visant son effacement linguistique. Ce dispositif va mettre en œuvre toute une stratégie basée sur périphrase, litote, métaphore, métonymie, pronominalisation... pour empêcher son émergence sous forme linguistique dans le discours.

Dans beaucoup de cas, et même pour certains hommes présents parmi nous, pour ne pas avoir à utiliser les mots mère, sœur, femme, épouse, et encore moins leurs prénoms -(il y a dans notre imaginaire maghrébin, toute une problématique du prénom, notamment celui de la mère, fortement liée aux pratiques magiques, que nous n'aborderons pas ici)- on usera de la métonymie désignant le contenu par le contenant : pour dire « j'emmène ma femme, ou ma sœur, ou ma mère chez le médecin » on dira plus volontiers « j'emmène la maison 'ed-dar' chez le médecin ».

Dans presque tous les cas, l'homme dira « ils m'ont dit la maison » **فالولي** « **الدار** » pour ne pas avoir à dire «ma mère ou ma sœur m'a dit».

¹⁰ Littéralement « faites le chemin » pour signaler aux femmes qu'elles doivent se dissimuler aux yeux de l'étranger.

Figure de style qui permet, en plus, une dépersonnalisation totale de l'élément féminin : se confondent les identités féminines et les degrés de parenté dans un magma de pudeur appelé "ed-dar"

Le summum de ce désir d'exclusion est une formule, heureusement presque entièrement disparue aujourd'hui, qui consiste non seulement à exclure la femme du paradigme de monèmes, mais à la réduire à une catégorie non humaine si sale que sa convocation dans l'acte de parole doit être tempérée par une formule de politesse pour l'auditeur : on dira « المرأة حشكم » « la femme, sauf votre respect » comme si on avait cité des déchets nauséabonds. A la dévalorisation s'ajoute le désir d'avilissement.

Ces tentatives de gommage de la femme du discours ne prennent parfois l'artifice des figures de style, et optent pour la négation radicale pure et simple :

« Un Chaouia ne mentionne jamais ses filles au nombre de ses enfants s'il a des garçons. »¹¹

(C) Dispositif Juridique : Le prétexte du Texte

La légitimation, et en même temps la consolidation de ces dispositifs déployés pour l'asservissement de la femme et basés sur sa privation de la parole sociale et politique va justement se faire par le recours à la parole suprême, la parole incontestable et incontestée dans l'islam ; la parole de Dieu.

L'une des particularités du Maghreb consiste en une superposition, sinon leur confusion, de discours relevant d'ordres et de registres très différents, parfois même opposés : le discours social, le discours religieux orthodoxe, les discours magico-superstitieux, reliquats païens, le discours politique démagogique, le discours de la tradition, la vox populi... Cette confusion, en synchronie et en diachronie, ce passage incessant d'un discours à l'autre en fonction de la situation de communication, des stratégies développées et des objectifs à atteindre, donne à la vérité une versatilité telle que l'usage s'impose souvent comme la vérité indubitable parce qu'implicitement *supposé* sous-tendu par un texte religieux ou un dire du prophète : telle chose est vraie parce qu'on l'a toujours su, ou dit. On dira volontiers de telle pratique qu'est sacrée ou illicite sans aucune connaissance ou référence au texte sacré.

Il en est ainsi de la femme. Pour tous, le statut que la société octroi à la femme est juste parce que la religion musulmane le veut ainsi. L'interdiction sociale de l'espace de la cité à la femme est censée être une exigence de la religion. Même si ce n'est ni dit ni écrit dans des textes de loi, quelles que soient

¹¹ Mathéa Gaudry, *La femme Chaouia des Aures*. Alger. Chihab-Amal. 1998. p.72

leur nature, tout ce qui est relatif à la limitation des mouvements de la femme et son bâillonnement est supposé correspondre à la volonté de Dieu.

Pour beaucoup de personnes dans le monde d'ailleurs, cette claustration de la femme est typique des communautés musulmanes.

(D) L'imposture

Notre propos n'étant évidemment ni de faire de l'exégèse, ni d'engager un débat religieux, contentons-nous ici de démontrer que la claustration des femmes ne relève pas du tout d'un quelconque acte de foi musulmane, bien au contraire, mais procède bien d'une stratégie sociale visant la domination et l'exploitation des femmes.

Dans sa magistrale étude, Fatéma Mernissi écrit :

« L'architecture prophétique était un espace où la distance entre vie privée et vie publique est nulle, et où les seuils physiques ne constituaient guère des obstacles. »¹²

Ou encore :

« Le prophète ne croyait pas du tout aux vertus de la division espace privé-espace public ; et la suprématie ne peut exister que si la division entre le public et le privé est maintenue quasi-sacrée. »

L'étude extrêmement documentée de Mernissi montre bien que le Prophète a déployé beaucoup d'efforts pour montrer à la communauté, sans la heurter de front trop tôt, qu'il n'y a pas de raison de scinder l'espace social en deux sous-espaces sexués, et encore moins de compter les femmes parmi les objets du butin à partager.

Et il faudra, si besoin est, lire ou relire le superbe ouvrage de Assia Djebbar, *Loin de Médine*¹³, pour constater que du vivant du Prophète, jamais les femmes n'ont été privées de dire leur avis, leurs désirs, leurs désaccords, et leur volonté de ne pas laisser la cité musulmane se faire et se gérer sans elles.

Le deuxième argument que l'on pourrait avancer pour montrer que cette référence au Texte Coranique pour légitimer l'oppression des femmes est le fait que la claustration des femmes n'est pas du tout l'apanage des communautés musulmanes, et ne peut donc en aucun cas être assimilée à un acte de foi.

¹² F. Mernissi. *Le harem politique*. p.147 et 142

¹³ Assia Djebba. *Loin de Médine*. Alger. ENAG. 1994.

Écoutons Fadéla Mrabet :

«Nous partageons avec les méditerranéens (juifs chrétiens et musulmans) ces coutumes(...)qui seraient notre originalité : la circoncision, le voile, la claustration des femmes, les épousailles entre cousins... »¹⁴

Ou encore une fois Fatéma Mernissi qui précise :

«L'Islam est né au VIIe siècle, et les Grecs pratiquaient la réclusion des femmes onze siècles auparavant, puisqu'on trouvait des harems dans Athènes au Ve siècle avant Jésus-Christ : "la séparation des sexes était organisée dans l'espace. Pendant que les hommes passaient leur dans les lieux publics tels que les marchés et les gymnasium, les femmes respectables restaient à la maison."(...)L'Athènes de l'âge classique (400 à 300 avant J-C) possédait donc cette architecture de harem où la ségrégation spatiale désigne à chaque sexe sa place et confine les femmes à un territoire défini.»¹⁵

«Les Grecs opposaient gynécée, espace privé des femmes et des enfants de sexe masculin encore imberbes, à la "polis", la cité qui est l'espace public, le domaine des hommes adultes qui décident et gouvernement»¹⁶.

Et écoutons davantage Jadre parlant, en 1946, de l'organisation de la Grèce antique : ¹⁷

«Le chef de famille est le père, qui jouit d'une autorité absolue sur les siens. (...) Il accepte ou repousse l'enfant nouveau-né, marie sans la consulter sa fille ou son fils mineur. Il gère la fortune de la famille, dispose de la dot de sa femme (...qui) est considérée toute sa vie comme mineure et placée sous l'autorité d'un maître : jeune fille, elle dépend de son père ; femme, de son mari ; veuve, de son fils ou du tuteur que le mari a désigné par testament. »

Remarquons la similitude du statut de la veuve grecque et celui la veuve musulmane :

« Les femmes faisaient partie des biens hérités en Arabie. Quand un homme mourait, son fils héritait sa veuve. Il pouvait, si elle n'était pas sa propre mère, l'épouser, soit passer ses droits sur elle. »¹⁸

On peut donc affirmer sans crainte que le prétendu soubassement religieux de la réclusion féminine n'est qu'un stratagème de plus destiné à légitimer la stratégie masculine d'exercice de tous les pouvoirs : économique, social, sexuel, politique...

¹⁴ F. Mrabet. Op.Cit.p.5

¹⁵ F.Mernissi. *Etes-vous vacciné...* op.cit.p.83-84

¹⁶ id.p.17

¹⁷ A.Jadre. *La Grèce antique et la vie grecque*. Paris.Delagrave.1946.p.218

¹⁸ Mernissi. Op. cit. p.145.

La parole féminine

La parole féminine est donc exclue de la vie publique de la cité, et n'a plus comme « espace de parole » pour reprendre l'expression de Dalila Morsly¹⁹, que l'espace clos de la maison, son lieu de réclusion, mais aussi le lieu d'exercice de la féminité, qui se transforme en une sorte d'espace-temps²⁰ expurgé de la présence de l'homme adulte.

Car contrairement à ce que toute cette stratégie d'enfermement peut laisser supposer, et que véhicule volontiers le cliché européen sur l'odalisque lascivement allongée du harem,²¹ les femmes enfermées ne se « nécrosent » pas. Loin d'être passivement soumises, elles développent dans leur lieu de réclusion des formes de résistance et d'exercice de pouvoir qu ne devraient pas étonner les hommes qui ont toujours vu en la femme ruse et manigance :

«L'histoire musulmane fut, jusqu'à très récemment (les femmes ont commencé à écrire à la fin du XIXe siècle) une production masculine uniquement, et la femme qui émerge de ces lectures est un féroce stratège qui essaie de voler le pouvoir des maîtres²² »

«La femme, dans tous les discours sans exception, est douée d'une intelligence particulièrement perçante qui lui permet de saisir le système et ses mécanismes. (...) Cette intelligence destructrice a un nom particulier que le Coran lui-même a enraciné à jamais dans le collectif de la mémoire sacrée, le "kayd"(...) une forme particulièrement destructrice de la ruse »²³.

D'abord en s'appropriant totalement cet espace en le soumettant à leur seule parole, leur seul dire. Cette clôture de l'espace va être investie par la parole féminine qui va s'élaborer en parole de résistance, de subversion, et de dissidence, notamment dans la narration des contes. Car la parole est libératrice. Les hommes le savent qui en privent les femmes, et les femmes le savent pour lesquelles :

«Quand vous êtes emprisonnée, sans défense derrière les murs, coincée dans un harem, vous rêvez d'évasion. Il suffit de formuler ce rêve pour que la magie s'épanouisse, les frontières disparaissent.»²⁴

¹⁹ Dalila Morsly. *Espaces de paroles : pratiques et enjeux*. In *Espaces maghrébins, pratiques et enjeux*. Actes du colloque de Taghit. Alger. ENAG/URASC.1989.p.141.

²⁰ L'expression est de Charles Bonn, qui le décrit « un espace-temps... le plus souvent celui de l'enfance, où règne la mère, souveraine des valeurs de l'immobilité... »

²¹ F.Mernissi consacre tout un chapitre de *Etes-vous vacciné contre le harem* à démontrer la fausseté et l'absence de fondement d'une telle vision des femmes des harems arabes et turcs.

²² Id.p.144

²³ Fatna Ath Sabbah. *La femme dans...* 70

²⁴ F.Mernissi. *Etes-vous vacciné...*op.cit.p.147

La narration contique

La parole du conte est essentiellement féminine. Elle se déploie dans l'enceinte de la maison, et exclu les hommes adultes – sous prétexte de futilité des contes – :

«Le frontispice de l'édition originale des Contes du temps passé de Perrault (1697) représente une paysanne filant au coin du feu et faisant de beaux contes aux enfants qui l'entourent. Contes de vieilles, contes de servantes ou de nourrices, disait-on.

Le dire de la conteuse s'oppose à celle du meddah, qui se développe sur les places du marché, devant un auditoire exclusivement masculin, et consiste en des récits interactifs portant sur des hagiographies ou des légendes.

«Elles ne sortent pas, sont coupées du temps, et racontent des histoires(...)elles sont porteuses d'un monde enchanté, fermé aux hommes à partir de douze ou treize ans. » dira Kateb Yacine. »²⁵

Comme toute parole de résistance, la narration féminine va s'organiser dans une sorte de clandestinité en procédant à un retranchement stratégique, se protégeant de la logique des hommes, et s'ouvrant la porte du merveilleux, espace temps de toutes les libertés, de tous les épanouissements.

Ce retranchement est protégé d'accès par trois types de délimitations :

Les conditions de narration :

La condition spatiale :

Du fait même que l'espace de parole qui leur est assigné par la communauté, est constitué par la maison (avec ses frontières physiques ou mentales) le dire de la narration féminine ne peut se développer que dans l'intérieur féminin. Il a été aisé de constater, -il n'est pas le lieu, ici, de développer la problématique liée aux conditions d'enregistrement- pendant l'enregistrement du corpus, que les contes sont presque toujours dits par des femmes, dans leur maison.

La condition temporelle :

Cependant, le conte, cette parole féminine, n'est pas immédiatement accessible à l'intérieur de la maison. La narration doit satisfaire à une autre condition : le conte ne peut pas se dire pendant la journée, faute de sanctions qui constituent, à elles seules une autre condition de narration, mais uniquement au moment de la veillée, moment intermédiaire entre le diurne et le nocturne, entre l'état de veille et l'état de sommeil, entre la conscience et le merveilleux : un lieu-osmose :

«(les contes) arrêtent le cours du temps pour transporter l'auditoire dans le monde de l'imaginaire. »²⁶

« Le merveilleux, c'est le royaume de l'oralité délirante, où les femmes échappent aux rôles traditionnels et s'évadent dans un monde sans barrières ni

²⁵ In Yacine et les siens. Interview au Nouvel Observateur. Cité par Charles Bonn in *Littérature Algérienne de langue française et ses lectures*. Sherbrook, Québec. Nâaman. 1974. p.27

²⁶ Denise Paulme. *La mère dévorante*. Paris. Gallimard. 1976. p.45

frontières. Dans le merveilleux, les femmes possèdent le savoir, qui n'est plus l'apanage des hommes »²⁷

Il reste bien évident que les explications économiques avancées pour justifier ce moment de narration (la veillée est le moment de l'arrêt du travail –aux champs ou à la maison–et de la réunion des membres de la famille) seraient peut-être vraies dans certaines conditions de vie de groupes sociaux spécifiques, mais ne tiennent pas compte de la spécificité de l'auditoire du conte, et de la féminité (« militante » comme on le verra plus loin) de la parole contique.

La condition magique :

C'est cette dernière condition qui conforte, si besoin est, le fait qu'il s'agit d'une stratégie de survie que cette parole féminine met en place.

En effet, presque dans toutes les communautés, des menaces planent sur celui qui oserait dire un conte en plein jour, contrevenant ainsi à la condition temporelle : il risque de ne pas avoir de descendance mâle, il risque la débilité pour lui et sa descendance, ou la cécité comme le relève Agblemagnon²⁸.

La protection magique contre une éventuelle infraction consiste à faire faire un pli à l'ourlet de son pantalon ou de sa robe.

Ce retranchement stratégique de la parole féminine aux limites du logique et du merveilleux, aux portes du rêve, cet espace-temps de narration spécifique, le lieu-osmose, comme tous les espaces réservés aux initiés possède ses formules magiques d'accès et de sortie.

Le conte débute par des formules rituelles « il y avait un sultan, et il n'y a de sultan que Dieu²⁹ ; il était une fois dans un pays lointain ; » et s'achève sur des formules rituelles « mon conte est parti le long des chemins... ; c'est ainsi que mon histoire s'est dévidée... »

La parole libérée : Le lieu-osmose.

Cette appropriation de la parole ne peut pas être anodine quand on sait que :

«Chaque discours recrée le monde et le sculpte selon ses priorités et ses finalités. Chaque discours recrée les corps, que ce soit le corps féminin ou le corps masculin, selon ses priorités et ses finalités.»³⁰

²⁷ Fatna Ath Sabbah. *La femme dans l'inconscient musulman*. Paris Albin Michel. 1986.p.27

²⁸ Nsougan Agblemagnon. *Sociologie des sociétés orales d'Afrique Noire*. Paris.Silex.11984.p.141

²⁹ Taos Amrouche. *Le grain magique*. Paris.Masspéro.1969.p.129

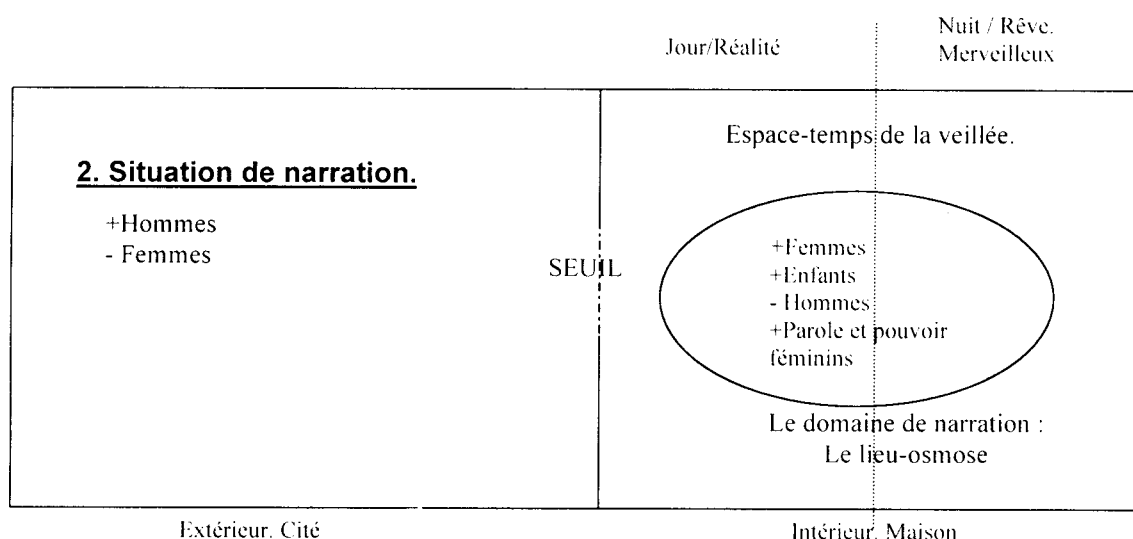
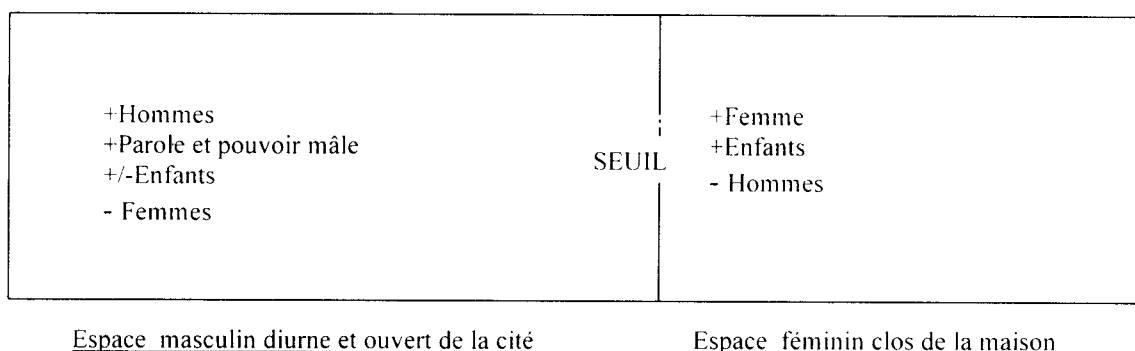
³⁰ Mernissi p. 121

L'histoire que va narrer le conte dans le lieu-osmose va dire un monde fictif et merveilleux reproduisant le monde, mettant en scène des femmes et des hommes, mais totalement entièrement soumis à la femme, conteuse et démiurge :

«Le merveilleux, c'est le royaume de l'oralité délirante, où les femmes échappent aux rôles traditionnels et s'évadent dans un monde sans barrières ni frontières. Dans le merveilleux, les femmes possèdent le savoir, qui n'est plus l'apanage des hommes. »³¹

En réalité, et sans même avoir besoin de décoder le monde fictif qu'elle va faire vivre par sa narration³², nous pouvons constater, en observant les données relatives à la situation de narration, que sa simple prise de parole dans cet espace libéré de la narration, le lieu-osmose, constitue, en elle-même une prise de pouvoir, et un renversement des valeurs et des rapports de force. Comparons les situations :

1.Situation sociale :



³¹ Fatna Ath Sabbah.p.27

³² Dans les contes populaires, tout ce qui humilie les femmes dans les lois patriarcales disparaît. (...)Les femmes des mille et une nuits, malgré les murs des harems, les eunuques machiavéliques et les voiles épais, ne sont ni silencieuses, ni soumises, ni immobiles, (elles peuvent) exercer le pouvoir, affréter des bateaux, s'approprier des châteaux, acheter et vendre des armes... »id.p.29

La dissidence

Cette stratégie féminine de dissidence par la soumission de l'espace de clôture à la parole libératrice par la transfiguration merveilleuse n'est en réalité ni nouvelle, ni propre au maghreb.

Elle est contemporaine du premier enfermement des femmes par les hommes pour leurs propres besoins. Elle est contemporaine du harem et de la tentative de la communauté de transformer les femmes en objets de plaisir silencieuses soumises et lascives n'existant que par rapport à la sexualité du maître.

Les hommes savent que la réalité des femmes est bien différente ce cliché relevant du fantasme occidental. Bien au contraire, ils prêtent aux femmes ruse force et malice maléfique déployées pour leur ravir le pouvoir :

«Les femmes décrites par les historiens musulmans comme ibn Saad ou Tabari, sont des femmes hyper-actives, fascinées par toutes sortes de pouvoirs, et ne ratant aucune chance de les voler aux hommes qui les dominent.»

Le lieu-osmose, cet espace de narration, cet espace de la parole libérée et libératrice est celui de la «la narratrice suprême»³³, Shéhérazade « شهرزاد » qui va prendre la parole pour sauver sa vie, celles des autres vierges du royaume, et l'espèce humaine. «Femme, elle ne cessera, écrit Bencheikh, d'exprimer le désir face à une loi, affrontant le pouvoir du prince.»

Par delà les clichés et les perversions des lectures «orientalisantes» il faut préciser ce que c'est elle-même qui prend son destin en main, et qui demande au vizir son père de la « programmer » pour la prochaine nuit avec le roi Chahriyar «souverain de l'Inde et la Chine qui a décidé d'épouser une vierge chaque nuit et de l'exécuter au matin pour se venger de l'infidélité féminine»³⁴.

Dans l'espace clos du palais et dans l'espace temps de la narration, représenté ici par la chambre nuptiale, Shéhérazade, aidée de Dounyazade³⁵ (tantôt dite servante, tantôt sœur de Shéhérazade, et tantôt intendante du palais, preuve s'il en faut, que c'est sa condition de femme qui importe ici, et non sa fonction sociale) elle va, armée de la parole salvatrice de la narration, aidée par Dounyazade (véritable pourvoyeur qui suggère au roi de demander tel ou tel conte, relançant la narration quand elle s'essouffle) va, armée de la parole salvatrice affronter et vaincre le sultan et le sort.

³³ Jamel Eddine Bencheikh et André Miquel. *Les mille et une nuit*. Cd-rom Hachette. 1997.

³⁴ id

³⁵ « Catalyseur de la relation entre Shahriyar et Shéhérazade. témoin du combat que mène sa sœur pour sauver sa vie et celles de toutes les femmes » id

L'espace d'enfermement devient par la prise de la parole narrative, espace d'infraction, d'effraction, et de dissidence.

Dans cet espace du dire féminin, les femmes créent le lieu-osmose, un espace-temps de narration formellement balisé, codé et réglementé, dans et pendant lequel se développe leur dire, leur texte libérateur, sublimé et modulé par le pré-texte du merveilleux et du magique.

Maintenant qu'il n'est plus du tout facile d'enfermer physiquement les femmes en leur donnant « L'enfermement et le silence pour seul idéal »³⁶ car :

«La femme contemporaine(...) a brisé deux piliers de l'islam qui la régissaient et l'entravaient : ceux de l'espace et ceux du savoir. »³⁷

Peut-on affirmer que le «harem mental» a disparu et que par conséquent la femme a définitivement gagné sa liberté de parole ? Assurément non. Les freins, les carcans et les tabous de toutes sortes continuent d'êtreindre la femme maghrébine. Et elle continue de créer ses espaces-temps de narration pour redéployer la parole salvatrice de l'éternelle shéhérazade.

Ce lieu-osmose, cet espace-temps s'appelle désormais texte littéraire féminin. Texte de la parole salvatrice, sublimé, tempéré par le pré-texte de l'art. Texte de la parole salvatrice parce que le statut de la femme est en débat depuis que des algériens, des hommes-écrivains ont transvasé l'espace d'enfermement des femmes dans leur espaces à eux, leurs espaces d'écriture, dans leurs textes.

³⁶ La formule est de F.Mernissi.

³⁷ F.Mernissi

